

## Arrêté n°2025-017-DS

Portant délégation de signature à Madame la Vice-Présidente du Conseil d'administration

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-04 du 1er février 2024, portant approbation de la désignation de Mme Maryline CRIVELLO en qualité de Vice-présidente du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

### ARRETE

#### Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Maryline CRIVELLO, Vice-présidente du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université les actes dans le cadre du « Festival des sciences et des arts - jeu de l'oie », édition 2025 et suivantes.

#### Chapitre I Affaires financières

#### Article 2

**Madame Maryline CRIVELLO, Vice-présidente du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université** reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du centre financier dédié au « Festival des sciences et des arts - jeu de l'oie ».

Lesdits actes comprennent les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est prélevée sur le centre financier susmentionné.

Elle atteste du service fait.

### Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Elles abrogent tous arrêtés de délégation de signature ayant le même objet, au bénéfice du même délégataire, et notamment l'arrêté n°2024-062-DS en date du 7 février 2024.

### Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié au recueil des actes administratifs d'Aix-Marseille Université.

### Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le délégant



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

Publié le : **21 MARS 2025**

Transmis au Recteur le : **21 MARS 2025**